

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
ParisEstMarne&Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 24 FEVRIER 2020
SOUS LA PRESIDENCE DE JACQUES JP MARTIN**

20-35

OBJET : Vœu contre le projet de contrat de présence postale sur le Territoire.

Membres en exercice	90
Présents titulaires	56
Représentés	24
Absents	10

Votants	80
Abstention	
Suffrages exprimés	80
Pour	80
Contre	

Présents :

Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Clémence AVOGNON ZONON, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacques Alain BENISTI, Jean-Marc BRETON, Jean-Luc CADEDDU, Chantal CANALES, Olivier CAPITANIO, Chrysis CAPORAL, Gilles CARREZ, Nicole CERCLEY, Sabine CHABOT, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Michèle CHARBONNEL, Sylvie CHARDIN, Stéphane CHAULIEU, Florence CROCHETON, Isabelle DALLEAU, Alain DEGRASSAT, Sylvain DROUVILLE, Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI, Christian FAUTRE, Delphine FENASSE, Benoît GAILHAC, Jean-Philippe GAUTRAIS, Hervé GICQUEL, Jean-Jacques GRESSIER, Jean-Jacques GUIGNARD, Pierre GUILLARD, Delphine HERBERT, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Sengul KARACA, Marie KENNEDY, Dominique LE BIDEAU, Nadia LECUYER, Marie-Hélène MAGNE, Jacques JP MARTIN, Pascale MARTINEAU, Marc MEDINA, Michel OUDINET, Gilles PANNETIER, Jean-Jacques PASTERNAK, Catherine PRIMEVERT, Christine RASETTI, Yoann RISPAL, Christel ROYER, Christine RYNINE, Igor SEMO, Jean-Pierre SPILBAUER, Virginie TOLLARD, Annie TRICOCHÉ, Jacqueline VISCARDI

Représentés :

Eric BENSOUSSAN représenté par Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Sylvain BERRIOS représenté par Jacqueline VISCARDI, Adrien CAILLEREZ représenté par Nadia LECUYER, Pierre CARTIGNY représenté par Chantal CANALES, Catherine CHETARD représentée par Michel OUDINET, Pierre-Michel DELECROIX représenté par Pierre GUILLARD, Olivier DOSNE représenté par Jean-Jacques GRESSIER, Carole DRAI représentée par Jean-Marc BRETON, René GAILLARD représenté par Nicole CERCLEY, Brigitte GAUVAIN représentée par Delphine HERBERT, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Laurent LAFON représenté par Gilles PANNETIER, Gérard LAMBERT représenté par Jean-Jacques GUIGNARD, Pierre LEBEAU représenté par Hervé GICQUEL, Sergine LEFIEF représentée par Sengul KARACA, Charlotte LIBERT ALBANEL représentée par Dominique LE BIDEAU, Robin LOUVIGNE représenté par Benoît GAILHAC, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET représentée par Caroline ADOMO, Mary France PARRAIN représentée par Catherine PRIMEVERT, Alain PAVIE représenté par Christel ROYER, Vincent PINEL représenté par Jean-Pierre SPILBAUER, Germain ROESCH représenté par Sabine CHABOT, Pascale TRIMBACH représentée par Florence CROCHETON, Valérie ZELIOLI représentée par Christian FAUTRE

Absents : Patrick BEAUDOUIN, Christian CAMBON, Nicolas CLODONG, François COCQ, Thierry COUSIN, Nassim LACHELACHE, Patrick LE GUILLOU, Régis PIO, Sylvie TRICOT DEVERT, Jean-François VOGUET

Accusé de réception en préfecture 094-200057941-20200224-DEL20-35-DE Date de télétransmission : 27/02/2020 Date de réception préfecture : 27/02/2020

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS-EST-MARNE&BOIS

SEANCE DU 24 FEVRIER 2020

OBJET : Vœu contre le projet de contrat de présence postale sur le Territoire

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), notamment son article 59,

CONSIDERANT que les services de la Poste procèdent actuellement à des consultations préalables au futur contrat de présence postale,

CONSIDERANT que les premières tendances de cette démarche amènent à craindre une future désorganisation, accentuée dans la distribution du courrier, en raison du regroupement de centres de tri, ainsi que des fermetures nombreuses de bureaux de postes dans plusieurs communes,

CONSIDERANT que la Direction Exécutive Ile-de-France-Est de La Poste vient d'informer Hervé GICQUEL, Maire de Charenton-le-Pont et Conseiller Départemental du Val-de-Marne, de sa volonté de réorganiser la distribution du courrier de Charenton-le-Pont et Saint-Maurice à partir de juin 2020,

CONSIDÉRANT que de tels choix confirment la dégradation des services postaux aux habitants et aux entreprises de l'ensemble du Territoire tout autant que sur les conditions de travail des postiers,

CONSIDÉRANT que cette orientation ne prend pas en compte l'accroissement démographique et l'implantation de nouvelles entreprises dans les années à venir sur le Territoire,

DELIBERE

ARTICLE 1 :

DECLARE s'opposer résolument au projet de contrat de présence postale sur le Territoire et notamment aux projets de réorganisations des activités de la Poste sur les Villes du Territoire.

ARTICLE 2 :

EXIGE que les services de la Poste soient renforcés localement au bénéfice de la population et des salariés du territoire.

ARTICLE 3 :

DEMANDE un diagnostic objectif ainsi qu'une démarche participative afin de consulter les citoyens préalablement à la finalisation du projet de présence postale sur le Territoire.



Le Président,

Jacques JP MARTIN

La présente délibération publiée le 27/02/2020
est exécutoire à la date du 27/02/2020
en application des articles L.5211-1 et
L.2131-1 du C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le 27/02/2020

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20200224-DEL20-35-DE
Date de télétransmission : 27/02/2020
Date de réception préfecture : 27/02/2020